

# **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CEYZERAT DU 30 JANVIER 2025**

**N° 44**

Ordre du jour joint à la convocation.

- Approbation du compte-rendu du 19 décembre 2024.
- Désignation d'un secrétaire de séance.

L'an deux mil vingt-cinq, le 29 janvier à 20h00, le conseil municipal de la commune de Ceyzeriat s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de monsieur Jean-Yves FLOCHON, Maire.

Présents : M FLOCHON Jean-Yves Maire, M POMMERUEL Christian, Mme TAVEL Cécile, Mme FRANCK Isabelle, M CARTE Claude, M CARMINATI Alexandre adjoints.  
Mmes ECOCHARD Laurence, FROMENT Josette, MICHAUD Gaëlle, POLIZZI Sylvie, PONCETY Claire, Mrs BERTEAUX Pascal, BRANCHE Pascal, JARNET Ludovic, BOURGIER Jean-Jacques, RICHONNIER Romuald, THEVENARD Sébastien.

Excusés : Mme BAILLY Delphine, Mme TRENTESAUX Claudine, Mme NAGA Cécile, M DUSSURGET Jean, M PIVET Sylvain,  
Absente : Mme PERROT Isabelle.

Mme BAILLY Delphine a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme MICHAUD Gaëlle.

Mme TRENTESAUX Claudine a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme FROMENT Josette.

M PIVET Sylvain a donné pouvoir écrit de voter en son nom à M RICHONNIER Romuald

Il est procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à la nomination d'une secrétaire de séance : Madame Cécile TAVEL est nommée secrétaire de séance.

## **I – Finances, Personnel Communal, Communauté d'agglomération, Communication (J.Y. FLOCHON)**

### **1.1. Demande de subvention construction d'une salle des familles (délibération N° 2025-01)**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet de construction d'une salle multi-usage principalement à destination des familles.

L'opération porte sur :

- La construction d'une salle polyvalente pouvant accueillir jusqu'à 120 personnes
- L'aménagement d'un espace extérieur couvert attenant à la salle polyvalente, sécurisé pour les enfants
- L'aménagement des abords et l'aménagement paysager
- La création d'un parc de stationnement

- La création d'une liaison douce entre les différents équipements (terrains de tennis/city stade et salle polyvalente)

L'équipe de maîtrise d'œuvre a présenté le 28 novembre 2024 l'avant-projet définitif, assorti d'une estimation travaux à hauteur de 1 715 000,00 € HT (valeur novembre 2024)

Monsieur le Maire indique que pour mettre en œuvre ce projet, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de l'Etat, du Conseil Départemental, la Région et de la Banque des Territoires

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte l'avant-projet définitif concernant la construction de la salle des familles,
- Approuve le plan de financement prévisionnel,

Dépenses (€ HT)		Financement	
Etudes préalables	19 360,00	Etat (DETR/DSIL	381 869,66 (20%)
Maitrise d'œuvre et prestations intellectuelles	159 222,28	Région AURA	150 000,00
Travaux (estimations APD) <i>Hors raccordements réseaux</i>	1 715 000,00	CD01	150 000,00
		Banque Territoires	2 980,00
		TOTAL SUBVENTIONS	684 849,28
		Fonds propres	1 224 498,62
TOTAL	1 909 348,28	TOTAL	1 909 348,28

- Sollicite les subventions auprès des organismes tel que présenté dans le tableau ci-dessus.
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

## **1.2. Rétrocession des parcelles Randu par l'EPFL. (délibération N°2025-02)**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les délibérations N°2024/14 et N°2024/47 autorisant la cession par l'EPF d'une partie des parcelles AL 1003 et AL 1002 place Jean Moulin. Il est proposé au conseil municipal que la parcelle cadastrée AL 1004 de 401m<sup>2</sup> soit rétrocédée à la commune moyennant le prix de 82 891.15€ HT soit 99 469.38€ TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,-autorise l'Etablissement public Foncier de l'Ain à rétrocéder à la commune la parcelle AL 1004 de 401m<sup>2</sup> au prix de de 82 891.15€ HT soit 99 469.38€ TTC.

Compte tenu des échéances déjà versées dans le cadre de la convention de portage, la commune versera 26 246.58€

### **1.3. Convention relative au prolongement de la voie verte. (délibération N° 2025-03)**

Dans le cadre du prolongement de la voie verte « la Traverse », la communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse souhaite réaliser des travaux le long de la RD979 dite « route de Ceyzériat » dans la continuité des aménagements déjà réalisés en agglomération de la Commune de Saint Just.

La communauté d'agglomération du Bassin de Bourg en Bresse intervient en tant que maître d'ouvrage des travaux.

La Société publique Locale (SPL) IN TERRA intervient en tant que mandataire du maître d'ouvrage.

Le département de l'Ain intervient en tant que gestionnaire de la RD 979.

La commune de Saint Just et de Ceyzériat sont concernées par la situation géographique de la voie verte.

Il est convenu la signature d'une convention entre chaque partie qui a pour objet de définir les conditions administratives, financières et techniques de réalisation des travaux d'aménagement. Elle durera tant que l'équipement réalisé par le maître d'ouvrage restera en service.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

Approuve les termes de la convention présentée et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant.

### **1.4. Acquisition de la parcelle D906 (délibération N° 2025-05)**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que dans la continuité de l'acquisition des parcelles au conseil départemental, situées « Bief de Veau » (délibération N°24-50 du 04/07/2024), il serait opportun d'acquérir la parcelle cadastrée D906 de 329m<sup>2</sup> appartenant aux consorts Tignat.

Cette parcelle se situe sur l'emplacement réservé N° 6 au PLU (création d'une voie douce).

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, autorise l'acquisition de la parcelle D906 (329m<sup>2</sup>) située sur l'emplacement réservé N°6 au PLU et donne pouvoir à Monsieur le maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

### **1.5. Assemblée générale des Sapeurs-Pompiers.**

Suite à la récente assemblée générale du service local d'incendie et de secours (SLIS), autrement dit de la compagnie de Sapeurs-Pompiers dirigée par Monsieur Nicolas Paris, une présentation de l'activité du corps local a été présentée. Elle met en lumière une activité toujours forte, notamment pour le secours à personne et l'arrivée de trois recrues en ce début d'année, portant l'effectif global à 18 membres, aujourd'hui proche de la parité. Seule ombre au tableau, le manque de disponibilité en journée, qui freine effectivement sa capacité opérationnelle.

### **1.6. Cession des parcelles à Domagne (délibération N° 2025-04)**

Cette délibération annule et remplace la délibération N°24/73 du 24/10/2024.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la délibération N°2024-63 actant la cession d'environ 3000m<sup>2</sup> à Monsieur Mickael Blanchard et son associé d'une partie des parcelles cadastrées

Monsieur le maire propose au conseil municipal de fixer le prix de la cession des parcelles A 2104 (1167m<sup>2</sup>), A 2105 (17m<sup>2</sup>) et 2107 (1905m<sup>2</sup>) (issues des parcelles A 1959 et A 1979) pour une surface totale de 3089m<sup>2</sup> à 130 000 €HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-Décide de céder à Monsieur Blanchard et son associé ou toute autre personne pouvant se substituer les parcelles référencées ci-dessus.

## **II – Finances, Bâtiments (C. CARTE)**

### **2.1 Travaux en cours.**

Monsieur Carte informe le conseil municipal que le dossier de consultation des entreprises concernant la salle des familles sera validé le 10 février, pour le lancement de l'appel d'offres.

Chauffage des bâtiments : il y a eu de nombreuses pannes liées aux problèmes de régulation sur les chaudières et à l'usure de certaines pièces. Les réparations nécessaires ont pu être effectuées.

Point sur la forêt : La trace qui avait été abîmée lors des travaux a été refaite à l'initiative de l'ONF comme celui s'y était engagé.

Une question est posée concernant l'assurance des biens de la commune : La commune n'a pas de difficulté pour le moment. Les bâtiments sont assurés par Groupama.

Les difficultés qu'ont pu rencontrer certaines communes relèvent des difficultés techniques liées aux obligations de consultation dans le cadre des marchés publics et à l'augmentation des coûts des assurances qui font face à l'augmentation des sinistres liées aux violences urbaines et aux catastrophes naturelles.

Des évolutions tarifaires sont néanmoins constatées de l'ordre de plus 10% sur ces deux dernières années.

## **III – Travaux, voirie, sécurité (Alex CARMINATI)**

### **3.1 Rapport annuel sur l'eau et l'assainissement (J.J. Bourgier)**

M. Jean-Jacques Bourgier, vice-président du syndicat des eaux, a ensuite présenté aux élus le rapport annuel sur l'eau potable, lequel met en lumière la bonne gestion syndicale (le syndicat est très peu endetté malgré la réalisation de travaux importants), et l'évolution positive du taux de rendement du réseau, proche aujourd'hui du taux d'objectif de 80%. Seul clignotant encore allumé, celui du taux de renouvellement de ce réseau, largement inférieur à 1, signifiant qu'il faudrait, au rythme actuel, largement plus de 100 ans pour le reprendre intégralement.

### **3.2 Travaux en cours.**

- La réfection de l'accès au vallon des Faulx est en cours suite à l'affaissement des marches pour s'y rendre.
- Les travaux programmés sur l'avenue du Revermont, et sur les places du cimetière et de Domagne sont aujourd'hui bien lancés. Pas de retard donc sur le calendrier, ainsi que pour ceux portés par le syndicat des eaux pour le remplacement de 310 ml de canalisations supplémentaires.

## **IV – Urbanisme (C. POMMERUEL)**

### **Commission urbanisme du 27 janvier**

PERMIS DE CONSTRUIRE

Demande en date du 28 novembre 2024 de la SCI CL2N  
Sur un terrain situé 316 rue Albert Métras  
Parcelle(s) N° 694 Section AB située(s) en zone UX'  
D'une superficie totale de 2457 m2  
Pour extension de la clinique vétérinaire

Demande en date du 20 décembre 2024 de la commune de CEYZERIAT  
Sur un terrain situé Chemin des Aures  
Parcelle(s) N° 697 et 559 Section AB située(s) en zone UE  
D'une superficie totale de 114091 m2  
Pour construction d'une salle polyvalente

Demande en date du 26 décembre 2024 de GALLET Alizée & Romain FOURNIER  
Sur un terrain situé rue du docteur Rollin  
Parcelle(s) N° 267 Section AH située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 468 m2  
Pour la construction d'une maison d'habitation

#### DÉCLARATIONS PRÉALABLES

Demande en date du 06 décembre 2024 de Vincent GARDE  
Sur un terrain situé 203 rue du Général Léchères  
Parcelle(s) N° 379, 380 & 266 Section AH située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 7378 m2  
Pour réfection des façades, menuiseries et toitures d'une maison de maître, ainsi qu'en la création d'une piscine, de ses terrasses et de son pool house.

Demande en date du 09 décembre 2024 de Dominique TIROLE  
Sur un terrain situé 504 route de Revonnas  
Parcelle(s) N° 496 Section AK située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 940 m2  
Pour édification d'une piscine

Demande en date du 10 décembre 2024 de Vincent GARDE  
Sur un terrain situé 203 rue du Général Léchères  
Parcelle(s) N° 379, 380 & 266 Section AH située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 7378 m2  
Pour réfection des façades, menuiseries et toitures d'une habitation existante

Demande en date du 10 décembre 2024 de SILISUN  
Sur un terrain situé 7 rue des Pivoines  
Parcelle(s) N° 527 Section AM située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 1051 m2  
Pour installation de panneaux photovoltaïques en sur-imposition de toiture

Demande en date du 11 décembre 2024 de Marine FAIVRE  
Sur un terrain situé 51 rue Joseph Curnillat  
Parcelle(s) N° 848, 840 & 844 Section AM située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 919 m2  
Pour Surélévation de toiture

Demande en date du 19 décembre 2024 de EDF SOLUTIONS SOLAIRES  
Sur un terrain situé 320 route de Revonnas  
Parcelle(s) N° 362 Section AK située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 934 m<sup>2</sup>  
Pour installation de panneaux photovoltaïques en sur-imposition de toiture

Demande en date du 19 décembre 2024 de Dylan SCHAFFNER  
Sur un terrain situé 122 route de Jasseron  
Parcelle(s) N° 169 Section AI située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 750 m<sup>2</sup>  
Pour changement de menuiserie

Demande en date du 20 décembre 2024 de Christian POMMERUEL  
Sur un terrain situé 198 chemin de Saumont  
Parcelle(s) N° 1070 Section D située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 976 m<sup>2</sup>  
Pour installation de panneaux photovoltaïques en sur-imposition de toiture

Demande en date du 08 janvier 2025 de Patrick JOVER  
Sur un terrain situé 180 rue du Général Leschère  
Parcelle(s) N° 421 Section AH située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 378 m<sup>2</sup>  
Pour installation de panneaux photovoltaïques en sur-imposition de toiture

Demande en date du 10 janvier 2025 de Alaurie CHOTEAU et Loïc MICHAUD  
Sur un terrain situé 18 allée de la Fontaine  
Parcelle(s) N° 685 & 684 Section AB située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 1623 m<sup>2</sup>  
Pour pose d'une clôture en limites de voirie et séparative

Demande en date du 14 janvier 2025 de SCI PHUONG SF  
Sur un terrain situé 13 rue Joseph Juenin  
Parcelle(s) N° 268 Section AL située(s) en zone UAc  
D'une superficie totale de 101 m<sup>2</sup>  
Pour changement de destination

Demande en date du 15 janvier 2025 de Evelino ZANELLA  
Sur un terrain situé 155 rue Samuel Guichenon  
Parcelle(s) N° 2025 Section A située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 828 m<sup>2</sup>  
Pour réfection du mur existant réhaussé par clôture composite

Demande en date du 20 janvier 2025 de Jacques MOTTE  
Sur un terrain situé 177 route de Revonnas  
Parcelle(s) N° 1166 Section D située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 2039 m<sup>2</sup>  
Pour Mise en place de bardage bois sur chalet

Demande en date du 20 janvier 2025 de SILISUN  
Sur un terrain situé 510 route de Revonnas  
Parcelle(s) N° 498 Section AK située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 1099 m<sup>2</sup>  
Pour installation de panneaux photovoltaïques en sur-imposition de toiture

## DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

Demande en date du 22 novembre 2024 de Maître Laure JACQUET  
Sur un terrain situé 297 route de Revonnas  
Parcelle(s) N° 302 Section D située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 1617 m<sup>2</sup>

Demande en date du 27 novembre 2024 de Maître Barbara BREUIL  
Sur un terrain situé 80 chemin de la Croix de Bois  
Parcelle(s) N° 546, 548, 552 & 555 Section AK située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 942 m<sup>2</sup>

Demande en date du 02 décembre 2024 de Maître Laure JACQUET  
Sur un terrain situé Les Courtelets  
Parcelle(s) N° 21 Section AK située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 126 m<sup>2</sup>

Demande en date du 02 décembre 2024 de Maître Laure JACQUET  
Sur un terrain situé Les Courtelets  
Parcelle(s) N° 19, 20, 391 & 393 Section AK située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 664 m<sup>2</sup>

Demande en date du 27 décembre 2024 de Maître Laure JACQUET  
Sur un terrain situé L'Engorgère  
Parcelle(s) N° 634 & 1007 Section D située(s) en zone A & N  
D'une superficie totale de 5082 m<sup>2</sup>

Demande en date du 27 décembre 2024 de Maître Barbara BREUIL  
Sur un terrain situé 18 avenue du Revermont  
Parcelle(s) N° 253 & 254 Section AM située(s) en zone UAc & UB  
D'une superficie totale de 1201 m<sup>2</sup>

Demande en date du 31 décembre 2024 de Maître Marc ETIEVANT  
Sur un terrain situé En Domagne  
Parcelle(s) N° 1864 & 1865 Section A située(s) en zone UXd  
D'une superficie totale de 3461 m<sup>2</sup>

Demande en date du 08 janvier 2025 de SCP MATHIEU PONS  
Sur un terrain situé Les Billets  
Parcelle(s) N° 557 Section AK située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 275 m<sup>2</sup>

Demande en date du 13 janvier 2025 de Maître Barbara BREUIL  
Sur un terrain situé 41 rue des Arums  
Parcelle(s) N° 572 Section AM située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 751 m<sup>2</sup>

Demande en date du 13 janvier 2025 de Maître Barbara BREUIL  
Sur un terrain situé 361 rue du Général Leschères  
Parcelle(s) N° 286 & 287 Section AH située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 1617 m<sup>2</sup>

Demande en date du 13 janvier 2025 de Maître Barbara BREUIL  
Sur un terrain situé 132 chemin de Morillon  
Parcelle(s) N° 926 Section D située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 976 m<sup>2</sup>

## **VI – Sport -Action Sociale (C. TAVEL)**

### **6.1 Assemblée générale des donneurs de sang du 17 janvier**

L'association a vu les donneurs augmenter sur cette année avec 25 nouveaux donneurs et 339 prélèvements soit 15,84 % de plus qu'en 2023 et 79,56% de plus qu'en 2022.

5 collectes de sang sont organisées sur Revonnas et Ceyzeriat

Les objectifs : promotion et fidélisation :

- par les réseaux sociaux, la presse, les points d'information des communes, les flyers
- par la participation à 6 stands
- par des actions sur l'école de Saint Just aux classes de CM1 et CM2
- par le partenariat avec 2 commerçants de Ceyzeriat et 2 entreprises.
- par le char pour la Grande Margot

Les autres manifestations : participation au congrès national à Bourg en Bresse, signature de la convention de partenariat avec la commune de Ceyzeriat et de Revonnas.

Bilan financier : Dépenses : 3 191,70 euros Recettes : 1628,39 euros soit un résultat négatif de 1 563,31 euros mais les comptes restent en positif.

Renouvellement du conseil d'administration : départ de 2 bénévoles dont la secrétaire et entrée de 5 nouveaux membres.

### **6.2 Assemblée générale du Club Alpin du 08 janvier.**

Rapport moral :

- investissement sur des prises en 2024
- achat d'éléments de sécurité pour l'exercice 2024-2025 et vérification des relais au col de la chaise (village de Rignat). L'entretien du lieu avait été réalisé par la mairie.

Rapport d'activité :

Ecole d'escalade : 2 groupes de 12 élèves soit 32 séances.

Sortie en janvier 2024 en famille à l'EDEN WOL

Sortie en mai à Cerdon

Groupe adultes : 31 personnes (1 séance avec un formateur suivit d'une séance libre)

Repas en famille au mois de juin

Les perspectives :

Rapprochement avec le club alpin de Bourg en Bresse afin de faire des échanges sur les murs.

Voir avec la communauté d'Agglo sur des possibilités d'installation de blocs....

Le but est d'attirer les adultes. Cette année seulement 49 adhérents dont 24 jeunes.

Bilan financier :

Dépenses : 4 523,59 € dont 3718,09€ pour les frais d'encadrement

981,90€ reversées à la CAF

805,50€ de frais école

Recettes : 5622,55€

Dont 5000,55€ de cotisations, 322€ de participation du CAF pour l'école d'escalade et 300€ de don de la commune.

Résultat : +1098,96 euros

La mairie est remerciée. Cette somme permet de ne pas trop augmenter les cotisations jeunes

Cotisations : 200€/an/jeune

Adultes : 100€+ 30€ de formation pour les grands débutants

## **VII – Associations culturelles, actions patrimoniales, événementiel (I.FRANCK)**

### **7.1 Assemblée générale de Passeurs de mémoire et de l'amicale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.**

Les Assemblées générales des associations Passeurs de Mémoire et Amicale des Anciens Combattants ont eu lieu le 25/01/2025 en présence de ses membres dont Messieurs Roland Bouvard et Jacques Aroud ainsi que Monsieur Lucien BERGER Président du comité départemental de la FNACA

Le président de Passeurs de Mémoire Jean Marc GAU a ouvert l'assemblée par une minute de silence à la mémoire des anciens membres de l'Amicale des Anciens Combattants et FNACA décédés en 2024 Messieurs Michel Tournier et Jean Veuillet.

#### **Amicale des anciens combattants :**

Rapport moral 2024 : L'amicale compte 19 adhérents dont 11 membres Anciens Combattants, 6 sympathisants et bénévoles. Elle a été présente lors des diverses cérémonies et manifestations officielles locales

Le voyage en Normandie prévu pour le 80ème anniversaire du débarquement a dû être annulé faute d'avoir pu trouver un hébergement. Le voyage commémoratif au Struthof est de nouveau reporté

#### **Rapport financier**

Le bilan financier fait apparaître une légère perte de 58.91 € résultat de 670.23 € de dépenses pour 611.32€ de recettes : l'amicale ayant participé financièrement pour 313.73 € à des achats divers pour la réhabilitation de la Cabane du Maquis. Les cotisations des membres adhérents restent stables à 23 /an. L'avoir en banque de 4675.03 € devrait permettre sans problème de palier à ce petit déficit.

#### **Passeurs de Mémoire**

Rapport Moral : l'année 2024 a principalement été marquée par l'aboutissement de la réhabilitation de la cabane du Maquis et de la journée du 7 septembre qui commémorait cet évènement. L'association remercie chaleureusement la Commune pour son soutien ainsi que les bénévoles qui ont participé à ce projet et la Médiathèque pour sa participation la veille à une soirée dédiée à Mme Céline Didier en sa présence qui présentait son livre « C'était ton Vœu » racontant le passé de résistant de son grand-père Hippolyte.

Durant l'année, le bureau s'est réuni à 6 reprises, il y a eu 3 réunions de préparation avec la Municipalité et la présence à toutes les commémorations de la commune. Le repas annuel a eu lieu le 19 mars à Journans.

Projets 2025 : l'année 2025 sera une année de réflexion sur les futurs projets de l'association et le renforcement de la communication. La transmission à la jeunesse est en bonne voie puisqu'un nouveau membre vient de rejoindre Passeurs de Mémoire, il a 10 ans et s'appelle Matt Curt. Son travail remarquable lors de la réhabilitation de la cabane du Maquis lui a permis d'obtenir une dérogation afin de pouvoir faire partie des membres de l'association ouverte normalement à partir de 14 ans.

2 réunions sont prévues avec la commission culture afin de préparer les futures commémorations, notamment pour le placement des personnes présentes lors de la commémoration du 11 novembre. En effet la présence nombreuse des soldats du Régiment Médical de La Valbonne lors de la dernière commémoration, nous a obligé à les déplacer au dernier moment devant nos anciens combattants qui s'en sont émus auprès de Mme Franck. La commission culture va travailler sur cette question avec Passeurs de mémoire afin que cela ne se reproduise pas.

#### Bilan Financier

Le bilan financier 2024 est positif avec un résultat de 280.48€ : bilan de 1794.92€ de dépenses pour 2075.40€ de recettes dont 500 € de subventions municipales.

L'Assemblée Générale s'est terminée par la remise des lots aux gagnants du concours organisé le 07 septembre et par le verre de l'amitié.

## **7.2 Gestion des salles communales**

Mme Franck a annoncé la mise en place du logiciel de gestion des salles qui va remplacer à partir de jeudi prochain le grand tableau à fiches. Pour rappel, c'est l'éditeur 3DOUEST qui a été choisi : d'une part pour la qualité de son logiciel et d'autre part par simplicité pour les employées de mairie qui utilisent déjà 3DOUEST pour la gestion de la cantine.

Dans un premier temps le logiciel permettra la gestion des locations et la mise à disposition des salles Bouvard, Cave des Chartreux et Centre Festif avec un accès administrateur pour l'accueil, le Maire et Mme Franck, et un accès consultatif à tous les adjoints, la vacataire et la personne en charge du ménage des salles.

Dans un second temps les salles du Conseil, de l'ancienne bibliothèque et des associations seront ajoutées avec les occupations récurrentes (y compris gratuites)

L'objectif est de finaliser fin février avec l'ajout des occupations des salles de l'ancienne mairie et du Vallon afin de toujours savoir qui occupe une salle à n'importe quel moment notamment pour pouvoir aussi prévoir des interventions techniques si besoin dans ces salles.

Mme Franck remercie vivement l'ensemble du personnel administratif qui a collaboré à la mise en place de ce logiciel, acceptant de changer des habitudes de travail, ce qui est toujours perturbant dans un 1er temps mais qui ont bien compris que passé ce temps d'adaptation, ce logiciel fera à tous gagner un temps précieux et surtout évitera beaucoup d'erreurs. Ce logiciel évoluera au fur et à mesure de son utilisation.

Pour les usagers et associations utilisatrices, rien ne change, les demandes continuent à se faire en Mairie. Il a été décidé de garder ce logiciel en interne et de ne pas mettre en ligne la disponibilité des salles afin de préserver la priorité aux associations et acteurs locaux.

## **7.3 Informations diverses**

La médiathèque présentera son rapport annuel prochainement. La commission scolaire est invitée à se joindre à cette présentation car Fanny responsable de la médiathèque présentera un focus sur les actions de la médiathèque à l'école

Les dossiers de demande de subventions ont été envoyés aux associations le 28 janvier avec une date de retour butoir au 1er mars. Les commissions Culture et Sports se réuniront le 05 mars à 20H en salle du Conseil pour statuer sur les demandes reçues.

Le mois de février sera également riche en animations avec la soirée Bol de Soupe du CME le 07/02 sous la Halle des Chartreux, le loto de l'Union Musicale le 09/02/2025, celui du Sou des Ecoles le 16 février et le Festival Blue Monday qui revient à Ceyzériat le 22 février.

## **VIII – Questions diverses**

### **Bol de soupe du conseil municipal des enfants**

Il aura lieu le vendredi 7 février sous la halle au centre-village. Une animation toujours très attendue. Elle sera cette année réalisée au bénéfice d'un spectacle proposé à l'ensemble des enfants. Rappelons que la nouvelle équipe organisatrice est portée par Sébastien Thévenard en compagnie de Maryse, Sylvie, Isabelle et bien-sûr des membres du CME.

### **Don du fleurissement**

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que le Comité de fleurissement a été dissous en avril 2024, et que les membres ont décidé de reverser le solde de leur compte d'un montant de 5145.42 € sur le budget du CCAS de Ceyzériat.

Le Conseil municipal remercie chaleureusement les membres du comité de fleurissement pour cette initiative.

### **Stérilisation des chats libres**

Une double opération est en cours à l'initiative de la commune. La première sur le secteur de Fortunat et la seconde près de la grand Fontaine et de la maison de retraite. Les chats « libres » seront capturés et remis ensuite en liberté après stérilisation. Une campagne d'affichage a précédé ces interventions.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 27 février à 20h00.

Le Maire

Les Adjoints

Les Conseillers